RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00215
Numéro SIREN : 840 951 545
Nom ou dénomination : SOLUTION PENTAGONE

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt 2248

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SOISSONS
76 rue Saint-Martin
02200 Soissons

SOLUTION PENTAGONE
41 rue du Plessier
02850 Jaulgonne

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : SOLUTION PENTAGONE

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro RCS : 840 951 545
Numéro Gestion : 2018B00215

Adresse : 41 rue du Plessier
02850 Jaulgonne

Numéro du Dépôt : 2019R002248 (2019 4082)

Date du dépôt : 05/11/2019

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
Date de l'acte : 09/10/2019

-

Délivré à Soissons le 5 novembre 2019

Le Greffier,

"SOLUTION PENTAGONE"

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 41 rue du Plessier 02850 JAULGONNE

RCS SOISSONS 840 951 545

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf
Le 9 octobre
A 15h15

Les associés de la **SAS SOLUTION PENTAGONE** au capital de 1 000 € divisé en 1 000 actions de 1 € chacune, se réunissent ce jour au siège social sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Frédéric DE JESUS MARQUES, président, après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

Ci, **990 parts**

Constate qu'assiste personnellement à la réunion :

- Monsieur Sylvain CHASTEL, propriétaire de **1 part**

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Par ailleurs, il est décidé à l'unanimité que chaque associé signerait le procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire, et qu'en conséquence il ne serait pas dressé de feuille de présence.

PREMIERE RESOLUTION – Démission du président

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte ce jour de la fin du mandat de président de Monsieur Frédéric DE JESUS MARQUES qui démissionne de ses fonctions de Président.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

LF

SECONDE RESOLUTION - Nomination du nouveau président

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau président : Madame Laura FRESCHARD, demeurant au 2 A1 rue de la Trompette 02400 CHIERRY. Madame Laura FRESCHARD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Laura FRESCHARD déclare qu'elle accepte les fonctions de président et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Frédéric DE JESUS MARQUES

Sylvain CHASTEL

Laura FRESCHARD

(Bon pour acceptation des fonctions de Président)

Bon pour acceptation
des fonctions de Président